Image not found or type unknown

Faute inexcusable de mon supérieur hiérarchique

Par **Céline Typhaine**, le **27/01/2024** à **00:13**

Bonjour, suite à une agression physique de la part d'une personne détenue mon supérieur hiérarchique ne m'a nullement encadré : absence de proposition de suivi psychologique, de proposition de dépôt plainte, de debriefing et ma même demandé de réaliser l'entretien d'entrée au quartier disciplinaire de mon propre agresseur en présence de mon concubin. Actuellement en arrêt de travail pour depression suite a un choc post traumatique en attente de reconnaissance d'un CITIS puis-je attaquer mon supérieur hiérarchiques pour faute inexcusable ?

MERCI

Par **Marck.ESP**, le **27/01/2024** à **07:43**

Bonjour
Vu la spécificité de votre affaire, je vous invite à contacter un syndicat représentatif.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés